



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

Prise en compte des agricultures en zones humides au sein du 2nd pilier de la PAC

Journées mondiales des zones humides – PNR de Camargue
Vendredi 21 février 2014

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

1 – Diagnostic agro-environnementale des zones humides

1.1 Les fonctions des zones humides

Les zones humides se caractérisent par diverses fonctions écologiques à préserver, à savoir notamment : la **régulation des quantités d'eau** via son stockage en cas de crues ou son stockage saisonnier, la **recharge des nappes phréatiques**, l'**épuration de l'eau** grâce à la fixation et à la dégradation des polluants, la **préservation de la biodiversité** remarquable et ordinaire faunistique et floristique, la **préservation des paysages** remarquables et la **régulation des micro-climats**.

Afin de préserver ces fonctions, il apparaît nécessaire de **maintenir ces surfaces exploitées de façon durable**.

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

1 – Diagnostic
1.1 les fonctions
1.2 les évolutions
1.3 les systèmes à
maintenir

2 – Les EU
2.1 riz
2.2 élevage

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

1 – Diagnostic agro-environnementale des zones humides

1.2 Les tendances d'évolution des zones humides

Le ministère en charge de l'écologie a fait le constat de la disparition de 67 % des zones humides métropolitaines depuis le début du XX ème siècle.

Une enquête nationale menée en 2011 sur des zones humides :

- pour **11 % d'entre elles, la situation s'améliore,**
- pour **48 %, elle se dégrade entre 2000 et 2010.**

Le **drainage**, l'**urbanisation** et la **prolifération d'espèces envahissantes** sont les principales causes de cette évolution. **Les milieux salés** des façades littorales **semblent mieux résister** que les milieux doux des plaines intérieures et des vallées alluviales.

Dans les zones d'intensification possible, on constate une évolution des pratiques allant vers une **intensification**. Alors que dans les zones difficiles d'accès, on assiste à une déprise de l'activité agricole, et donc à un **abandon des surfaces** conduisant à une fermeture des milieux.

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

1 – Diagnostic
1.1 les fonctions
1.2 les évolutions
1.3 les systèmes à
maintenir

2 – Les EU
2.1 riz
2.2 élevage

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

1 – Diagnostic agro-environnementale des zones humides

1.3 Caractérisation des systèmes cibles à maintenir ou à faire évoluer

Plusieurs systèmes agricoles en zones humides sont concernés :

- les **modèles agronomiques rizicoles** (alternance de cultures immergés / cultures sèches)
- les **systèmes polyculture-élevage** dans lesquels la partie herbagère représente une part significative de la SAU
- les **systèmes herbagers**.

1 – Diagnostic
1.1 les fonctions
1.2 les évolutions
1.3 les systèmes à maintenir

2 – Les EU
2.1 riz
2.2 élevage

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

2 – Les engagements unitaires (EU) composant les futures MAEC

2.1 Les modèles agronomiques rizicoles

a) *La feuille de route du Ministre de l'Agriculture :*

- SLF confirme la logique de **soutien par les MAEC**,
- Ces MAEC doivent être **ouvertes au plus grand nombre**,
- Ces EU doivent être construits avec le souci de **reconnaissance des pratiques existantes** et au regard des exigences européennes,
- Ces MAEC doivent avoir un montant compris entre **150 et 200 €/ha**,

1 – Diagnostic
1.1 les fonctions
1.2 les évolutions
1.3 les systèmes à maintenir

2 – Les EU
2.1 riz
2.2 élevage

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

2 – Les engagements unitaires (EU) composant les futures MAEC

2.1 Les modèles agronomiques rizicoles

b) *Les propositions d'EU :*

2 anciens EU qui seront revalorisés:

- IRRIG_01 surfaçage annuel des rizières,
- LINEA_06 entretien des fossés et rigoles,

4 nouveaux EU à construire :

- IRRIG_06 broyage et enfouissement des pailles de riz,
- IRRIG_07 augmentation de la part de riz dans les rotations,
- IRRIG_08 pratique du faux semis,
- COUVER_12 semis à sec.

1 – Diagnostic
1.1 les fonctions
1.2 les évolutions
1.3 les systèmes à
maintenir

2 – Les EU
2.1 riz
2.2 élevage

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

2 – Les engagements unitaires (EU) composant les futures MAEC

2.1 Les modèles agronomiques rizicoles

c) Les chantiers à conduire :

Pour IRRIG_07 :

- définition de la ligne de base,
- travail sur le cahier des charges.

Pour toutes les MAEC :

- révision des critères d'éligibilité.

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

1 – Diagnostic
1.1 les fonctions
1.2 les évolutions
1.3 les systèmes à
maintenir

2 – Les EU
2.1 riz
2.2 élevage

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

2 – Les engagements unitaires (EU) composant les futures MAEC

2.2 L'élevage en zones humides

- Objectifs de la mesure

- Préserver une exploitation agricole durable de ces milieux
- Maintenir les surfaces en prairies et le caractère humide des zones

→ ***Proposition d'une mesure de MAINTIEN de pratiques existantes***

- Cibles de la mesure

Les prairies permanentes (**PN**) et les surfaces en landes et parcours (**LD**) de l'exploitation, localisées en zones humides et non drainées par des systèmes enterrés.

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

1 – Diagnostic
1.1 les fonctions
1.2 les évolutions
1.3 les systèmes à
maintenir

2 – Les EU
2.1 riz
2.2 élevage

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

2 – Les engagements unitaires (EU) composant les futures MAEC

2.2 L'élevage en zones humides

- Critères d'éligibilité

- **Avoir un taux de chargement minimum de 0,3 UGB/ha** sur les surfaces cibles, [sauf dérogation prise par arrêté préfectoral (ex: chargement minimum de 0,05 UGB/ha)]
- **Avoir une part minimum de surfaces cibles dans la SAU.** Ce seuil défini localement doit permettre de favoriser les systèmes à l'herbe,
- **Engager au moins 80 % des surfaces éligibles** : Ce seuil national permet de s'assurer d'une efficacité dans la mesure à l'échelle de la ZH tout en laissant une souplesse d'exploitation à l'agriculteur,
- **Faire établir un diagnostic d'exploitation et un plan de gestion simplifié**, afin d'adapter le cahier des charges de la MAEC aux enjeux du territoire.

1 – Diagnostic
1.1 les fonctions
1.2 les évolutions
1.3 les systèmes à maintenir

2 – Les EU
2.1 riz
2.2 élevage

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

2 – Les engagements unitaires (EU) composant les futures MAEC

2.2 L'élevage en zones humides

- Cahier des charges

- **Non retournement des prairies** engagées afin de favoriser la flore sauvage,
- **Enregistrement des pratiques.**
- *Pour les parcelles pâturées* : respect de la **limitation plafond du chargement moyen annuel de 1,4 UGB/ha** pour chaque élément engagé.
- *Pour les parcelles fauchées* : respect d'un **retard de fauche** de 10 jours.
- **Interdiction des traitements herbicides de synthèse** sur les surfaces engagées.
- Respect de la **fertilisation maximale correspondant au respect de l'équilibre de la fertilisation azoté** (y compris les restitutions liées au pâturage) et dans tous les cas une fertilisation totale plafonnée à 50-60-50 (hors restitution au pâturage).
- **Mise en œuvre des préconisations du plan de gestion simplifié.** Vu la surface moyenne des exploitations cibles, un forfait d'une heure par hectare engagé est retenu.

1 – Diagnostic
1.1 les fonctions
1.2 les évolutions
1.3 les systèmes à maintenir

2 – Les EU
2.1 riz
2.2 élevage

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

Prise en compte des agricultures en zones humides au sein du 2nd pilier de la PAC

Journées mondiales des zones humides – PNR de Camargue
Vendredi 21 février 2014

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

